



C.R.R.E.

Comité de Restauration
de la Rivière Etchemin

SAINTE FOY LE 7 MAI, 03

MME L. BOUCHER

LORS DE NOTRE PRÉSENTATION AU BAPÉ
LE 15 AVRIL DERNIER À SAINTE-MARIE
DE BEAUCÉ, M. BEAUCHAMP A VU
SAVOIR LES FONDEMENTS DE NOS RECOM-
MANDATIONS CONCERNANT LA PROTECTION
DES RIVES ET LES ENTREPRISES NAISSEUR-
FINISSEUR. LES DOCUMENTS JOINTS À
LA PRÉSENTE SONT À LA BASE DE
NOS RECOMMANDATIONS.

MERCI DE NOUS AVOIR ENTENDU.

SECRETAIRE DU C.R.R.E.

179

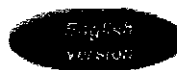
MEMO258.1

Consultation sur le développement durable
de la production porcine au Québec

6211-12-007



L'industrie Porcine du Danemark et des Pays Une Analyse de la Compétitivé, Table des matières



AVANT-PROPOS

CHAPITRE A : INTRODUCTION

Téléchargez
rapport

QFP -- PDFs

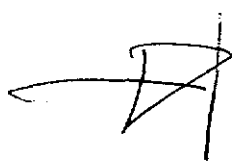
- A.1 Antécédents
- A.2 Objectifs et aperçu
- A.3 Aperçu de l'industrie porcine au Danemark et aux Pays-Bas
 - A.3.1 Le Danemark : production et exportations actuelles
 - A.3.2 Les Pays-Bas : production et exportations actuelles
 - A.3.3 Danemark et Pays-Bas : évolution de la production et des exportations
- A.4 Évolution de la politique agricole du Danemark et des Pays-Bas
 - A.4.1 Les débuts
 - A.4.2 La politique agricole après la Seconde Guerre mondiale
 - A.4.3 Répercussions des décisions antérieures de la politique agricole

CHAPITRE B : L'INDUSTRIE PORCINE DU DANEMARK

- B.1 Introduction
- B.2 Structure de l'industrie
 - B.2.1 Caractéristiques générales des exploitations agricoles
 - B.2.2 Évacuation des lisiers
 - B.2.3 Structure de l'industrie porcine
 - B.2.4 Prix et classement
 - B.2.5 Marchés et exportations
- B.3 Critères de mesure du rendement de l'industrie
 - B.3.1 Croissance de la production
 - B.3.2 Croissance des exportations
 - B.3.3 Intensification de la concurrence
 - B.3.4 Coûts de production des éleveurs
- B.4 Facteurs de compétitivité
 - B.4.1 Compétitivité des coûts et compétitivité des produits
 - B.4.2 Coût des facteurs
 - B.4.3 Évolution de la demande
 - B.4.4 Structure, liens et stratégies du secteur
 - B.4.5 Politiques gouvernementales

B.5 Résumé

CHAPITRE C : L'INDUSTRIE PORCINE DES PAYS-BAS



C.1 Introduction C.2 Structure de l'industrie et liens

C.2.1 Élevage du porc C.2.2 Commercialisation du porc C.2.3 Industrie de l'abattage
C.2.4 Industrie du découpage et de la transformation de la viande C.2.5 Classement et inspection C.2.6 Marchés et exportations

C.3 Critères de mesure du rendement de l'industrie

C.3.1 Croissance de la production C.3.2 Croissance des exportations C.3.3 Intensification de la concurrence

C.4 Facteurs de compétitivité

C.4.1 Aperçu C.4.2 Coût des facteurs C.4.3 Évolution de la demande C.4.4 Structure, liens et stratégies du secteur C.4.5 Politiques gouvernementales

C.5 Résumé

CHAPITRE D : INSTITUTIONS ET POLITIQUES DE L'UNION EUROPÉENNE

D.1 Institutions

D.2 Politique agricole commune et mesures de réforme

D.2.1 La PAC et les mesures touchant la viande de porc

D.3 Autres politiques de l'Union

CHAPITRE E : POSITION CONCURRENTIELLE DES INDUSTRIES DANOISE ET NÉERL

E.1 Introduction

E.2 Analyse FFPM de l'industrie porcine du Danemark

E.3 Analyse FFPM de l'industrie porcine des Pays-Bas

CHAPITRE F : RÉSUMÉ, CONCLUSIONS ET ENJEUX

Résumé

Forces

Faiblesses

Possibilités

Menaces

Conclusions

Enjeux

BIBLIOGRAPHIE

CHAPITRE C : L'INDUSTRIE PORCINE DES PAYS-BAS

C.1 Introduction

Nous décrirons d'abord la structure de l'industrie porcine néerlandaise et son évolution. Nous examinerons ensuite le rendement des Pays-Bas tant au sein de l'Union européenne que sur le marché international et analyserons finalement sa position concurrentielle.

C.2 Structure de l'industrie et liens

C.2.1 Élevage du porc

Les terres agricoles, qui occupent 60 % de la superficie totale des Pays-Bas, sont consacrées à l'horticulture (6 %), aux grandes cultures (41 %) et au pâturage (53 %). L'élevage du porc se pratique principalement dans les régions orientale et méridionale du pays, se concentrant dans une proportion de 64 % dans deux provinces : le Noord-Brabant et le Gelderland (PVVE, 1995a).

Entre 1980 et 1995, le nombre de porcs destinés à l'engraissement a augmenté de 17 % aux Pays-Bas et l'ampleur des troupeaux de porcelets a presque doublé.

Cependant, depuis 1990, le nombre de porcs à engraisser s'est stabilisé à un peu plus de sept millions, fait principalement imputable aux contraintes environnementales relatives à l'évacuation des lisiers.

La restructuration de l'industrie porcine a été considérable, le nombre d'exploitations porcines ayant chuté de 45 % entre 1980 et 1994. Les Pays-Bas comptaient quelque 24 700 entreprises de naissance en 1980 et 10 500 quatorze ans plus tard. Pendant ce temps, le nombre d'entreprises d'engraissement a diminué plus lentement, passant de 28 600 à 21 100. Par ailleurs, la baisse du nombre d'exploitations de naissance-engraissement, qui sont passées de 9 500 à 7 500, a été moins prononcée (PVVE, 1995a).

Le nombre moyen de porcs par exploitation a donc augmenté de 235 à 586 entre 1980 et 1995. Environ la moitié des entreprises de naissance comptent actuellement plus de 100 truies et un cinquième, plus de 200, ce qui représente au total plus de 80 % de l'ensemble des truies de reproduction. Le cinquième des entreprises d'engraissement disposent d'un troupeau de plus de 500 porcs (PVVE, 1995a).

Cette concentration est stimulée par la réglementation sur la santé du bétail. Afin de limiter les dangers pour la santé, le gouvernement néerlandais favorise la création d'entreprises de naissance-engraissement. À l'heure actuelle, les entreprises d'engraissement doivent limiter à trois le nombre de leurs fournisseurs (exploitations de naissance). Ce nombre passera à deux dès l'adoption de la nouvelle

réglementation. Le nombre demandé de porcelets d'une entreprise de naissance est donc appelée à augmenter. Les petites entreprises d'engraissement qui comptent moins de 80 à 100 truies auront plus de difficultés à trouver des acheteurs de porcelets. Si elles sont incapables d'accroître leur production, elles chercheront à engraisser leurs propres porcelets, c'est-à-dire à devenir des entreprises de naissance-engraissement (Agra Europe, 1994).

La productivité dans l'élevage de porcelets a augmenté sensiblement aux Pays-Bas, comme ailleurs en Europe. En 1993, le nombre de porcelets sevrés par truie atteignait 21,5 par année et le nombre de mise bas par truie, 2,25.

C.2.2 Commercialisation du porc

Il existe deux voies de commercialisation des porcs commerciaux aux Pays-Bas, soit la vente directe par l'éleveur à l'abattoir, soit la vente à un intermédiaire qui les revend ensuite à des abattoirs au pays ou à l'étranger. Environ 85 % des porcs d'abattage sont abattus au pays, le reste étant expédié vivant à l'étranger. Les intermédiaires exportent des porcelets sevrés en Belgique, en Espagne et en Italie principalement.

Aux Pays-Bas, l'élevage porcin s'effectue en grande partie dans le cadre d'ententes contractuelles conclues entre les éleveurs et les fabricants d'aliments composés pour animaux, les entreprises de reproduction et les abattoirs (Hughes *et al.*, 1993).

Les coopératives de fabrication d'aliments pour animaux maintiennent des mécanismes de stabilisation des prix du porc à l'intention



**CONSTAT RÉGIONAL SUR LA BANDE RIVERAINE,
LES POINTS D'ÉROSION ET L'ACCÈS DES ANIMAUX
AUX COURS D'EAU**

Présenté lors des journées d'information sur les cours d'eau


**« La gestion des cours d'eau : un casse-tête ? »
Le 16 janvier 2001 – Saint-Honoré**

**« Nos cours d'eau, une richesse à préserver »
Le 17 janvier 2001 – Bernierville**

**Donald Lemelin, ingénieur
Conservation des ressources
Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation**

JANVIER 2001

Cours d'eau visités

Le travail terrain a permis de visiter 91 cours d'eau qui représentent 127899 mètres de longueur. La longueur de bande riveraine observée est 255798 mètres.

Les cours d'eau visités sont situés dans les MRC de Bellechasse, Les Chutes-de-la-Chaudière, L'Islet, Lotbinière, Montmagny, Nouvelle Beauce et Robert-Cliche.

Bande riveraine

Pour les fins de cette enquête, la bande riveraine est une lisière de un mètre de largeur sur le haut du talus et en bordure de celui-ci. Malgré qu'elle ne corresponde pas précisément à la définition exacte contenue dans la *Politique gouvernementale de protection des rives et du littoral*, elle en est la représentation minimale dans la plupart des cas.

Le tableau qui suit montre, qu'à partir de certaines cultures et de la pratique agricole de labour, le pourcentage de bande riveraine observable qui a été respecté ou non. On entend par bande riveraine respectée, la bande où aucune préparation sol telle que le labour, chisel, hersage ou autres n'a été pratiquée.

Tableau 1, bande riveraine

Utilisation	Longueur Bande river.	Bande riveraine		
		Respectée	Non respectée	% du total
Céréales *	23 804	46,4 %	53,6 %	9,3
Maïs *	22 251	58,8 %	41,2 %	8,7
Horticulture *	5 507	56,4 %	43,6 %	2,1
Foin - Pâturage *	149 677	62,7 %	37,3 %	58,6
Labour *	16 842	30,2 %	69,8 %	6,6
TOTAL *	218 081	57,8 %	42,2 %	85,2 %
EN CULTURE				
Boisé, friche, plantation	28 835	100 %	---	11,3
Autres (chemins, emplacement, etc.)	8 882	100 %	---	3,4
TOTAL	255 798	---	---	100 %

Des 255798 mètres de bandes riveraines visitées, 218081 mètres sont en milieu cultivé soit 85,2 %. La première conclusion que l'on peut tirer de ces données est qu'en milieu agricole 57,8 % des bandes riveraines sont respectées. Par contre, dans les champs en labour, ce pourcentage tombe à 30,2 %.

La réalité se situe entre les deux, car au niveau du foin-pâturage, il est très difficile d'observer si la bande riveraine a été respectée lors de l'année de la rotation. L'observation « labour » tend à nous laisser croire que non.

Accès des animaux au cours d'eau

Lors des visites terrain, des animaux au champ ont été observés sur l'équivalent de 42360 mètres de bande riveraine. Tel que le tableau le montre, au niveau du laitier, sur 60 % de la longueur, les animaux avaient accès au cours d'eau. Et ce chiffre monte à 88 % pour les bovins. On a remarqué la dégradation de certains talus par les animaux. Ceci illustre une problématique importante.

Tableau 2 : Accès des animaux aux cours d'eau

Animaux	Longueur % Accès	Longueur % Pas accès	Total
Laitier	15456 m - 60,3 %	10157 m - 39,7 %	25613 m - 100 %
Bovin	14781 m - 88,3 %	1966 m - 11,7 %	1647 m - 100 %
TOTAL	30237 - 71,4 %	12123 m - 28,6 %	42360 m - 100 %

Points d'érosion dans les cours d'eau

Les principaux sites observés sont les sorties de ponceau, de drain, de fossé, de rigole et de raie de curage. Étant donné le nombre important de points d'érosion observés à ces sorties, ils n'ont pas été dénombrés. Par contre, une appréciation par cours d'eau a été retenue. Sur presque l'ensemble des cours d'eau, ces confluences ne sont pas protégées et donc érodées.

D'autres points d'érosion occasionnés par l'eau du cours d'eau ont aussi été observés.

Ces points d'érosion, malgré que d'apparence négligeable, représentent autant de causes d'ensablement du cours d'eau. Il y a même des endroits où l'érosion est très importante voire catastrophique.

Portrait agroenvironnemental des fermes du Québec, Chaudière-Appalaches

Le *Portrait agroenvironnemental des fermes du Québec, région Chaudière-Appalaches* renferme des données sur les trois éléments retenus lors de notre enquête terrain.

On y découvre que : 11,4 % des entreprises recensées disent que la bande riveraine est respectée, 17,1 % que leur sortie de drain est enrochée, plus de 60 % des unités animales ont accès au cours d'eau. Le *Portrait* reflète la même problématique.

Conclusion

L'enquête terrain effectuée par le personnel de la Direction régionale de la Chaudière-Appalaches laisse voir un sérieux problème entourant les cours d'eau municipaux en mi-

lieu cultivé. Entre 42,2 % et 69,8 % de la bande riveraine de un mètre en bordure des cours d'eau ne sont pas respectés par les travaux de préparation de sol. Pour le bovins laitiers au pâturage, 60 % de la longueur donnait un accès direct au cours d'eau. En ce qui a trait aux bovins de boucherie, ce pourcentage passe à 88 %. Sur presque l'ensemble des cours d'eau visités, les sorties de ponceau, de drainage, de fossés, de rigoles et de raies de curage représentent des sites d'érosion, étant donné qu'ils ne sont pas protégés. Cette situation ressort aussi dans le Portrait agroenvironnemental des fermes du Québec, Chaudière-Appalaches et souvent dans les mêmes proportions. L'ensemble de ces constats mérite un effort de sensibilisation et des correctifs appropriés, ce qui l'objectif de ces journées.